

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **Ambikaipalan Thavapalan Import Sàrl**, Borde 71,
1018 Lausanne
2.

Déclaration de faillite: 15.07.2010
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 06.09.2010
4.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: but : exploitation d'un ou plusieurs commerces de produits alimentaires, boissons, tabacs et journaux

Office des faillites de Lausanne

1014 Lausanne

00530411